



RÈGLEMENTS DU CONCOURS ÉLÈVE D'UN JOUR

Critères de participation

- Être âgé entre 8 et 17 ans
- Être citoyen canadien ou résident permanent au Canada
- Avoir un intérêt pour la formation professionnelle en arts du cirque
- Soumettre son formulaire d'inscription **avant la date limite du 31 octobre 2017 à 17 h**

Détermination des gagnants

Les gagnants seront sélectionnés par un jury composé d'enseignants de l'ENC.

Le gagnant devra être disponible pour la journée sélectionnée par l'École à l'automne 2017 ou l'hiver 2018. Il sera contacté par courriel afin de vérifier ses disponibilités.

Conditions générales

L'École nationale de cirque se réserve le droit de décider les activités physiques et artistiques que le gagnant aura à exécuter. Le gagnant ne pourra pas faire d'activités sans la supervision d'un formateur de l'École. Aucune dérogation aux règlements de sécurité de l'École ne sera acceptée.

Il est entendu qu'aucune compensation ne pourra être réclamée à l'École pour les journées mises à leur disposition pour les fins du concours. Le candidat accepte d'assumer les frais liés à sa participation, ce qui inclut notamment les frais de transport et de stationnement.

En acceptant de participer au concours, le candidat s'engage à signer tous les documents requis à la satisfaction de l'École nationale de cirque. Comme les candidats sont âgés de moins de 18 ans, le parent ou le tuteur du gagnant devra consentir en son nom.

Les documents soumis lors de l'inscription ne seront pas retournés et deviennent la propriété exclusive de l'École nationale de cirque, qui pourra en disposer à sa guise.

Le gagnant garantit que les renseignements transmis à l'École nationale de cirque sont véridiques et actuels.

Veuillez noter que l'École ne peut pas répondre, de façon personnelle, à toutes les inscriptions. Seules les personnes dont la candidature est retenue seront contactées.

Procédure de participation

Par Internet : remplir le formulaire sur le site www.ecolenationaledecirque.ca